

## Championnats de l'AIN par équipes 15-18 ans 2018-19

Responsable de la compétition : **Régis POYET** : 06.83.23.93.02

### DEROULEMENT DE LA COMPETITION

**Phase de poules :** 12, 19 Janvier 2019 et 02 Février 2019

**Tableaux finals :** 02,09 et 23 mars 2019

**Finales toutes divisions :** 6 ou 7 avril 2019 (lieu à définir).

**Saisie des équipes :** Fin inscription 22 décembre 2018

**Diffusion poules** 03/01/2019

- ✓ Les épreuves garçons sont distinctes des épreuves filles.
- ✓ Le poids des équipes sera déterminé à partir du classement prévu le 03 décembre 2018.
- ✓ **Ordre des joueurs lors des rencontres par équipes.**

Les classements étant mis à jour mensuellement. Les classements à prendre en compte pour déterminer l'ordre des joueurs le jour de la rencontre seront toujours les derniers classements obtenus par les joueurs avant la date de la rencontre.

Par conséquent, lors des rencontres par équipes, le classement à prendre sera toujours celui sorti le premier lundi du mois ou celui du mois précédent.

Les JAE de la rencontre devront donc s'assurer que l'ordre des joueurs respecte cette règle. Le calendrier de sortie des classements est indiqué en annexe ci-dessous.

#### **ATTENTION :**

En cas d'erreur sur l'ordre des joueuses ou joueurs l'équipe en faute sera disqualifiée.

Cette règle s'applique à toutes les rencontres de la phase de poule à la phase finale.

Pour éviter toute erreur, lors de la rencontre le capitaine devra présenter au JAE une licence à jour sous format papier ou numérique et d'une pièce d'identité.

**La licence devra comporter la mention « Compétition autorisée »**, attestant que les clubs se sont bien assurés de la validité du certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition. Sans cette mention, le joueur ne pourra pas participer à la rencontre et l'équipe sera disqualifiée si elle est se retrouve incomplète.

De plus un joueur présentant au JAE une licence avec la mention « Loisir » et un certificat médical le jour de la rencontre, ce joueur ne sera pas autorisé à participer à la rencontre, le système de gestion des championnats ne permettant l'enregistrement du résultat. Il appartient donc au club de faire les modifications nécessaires sous ADOC avant la rencontre.

- Les équipes seront réparties en plusieurs divisions en fonction de leur poids.

### PHASE RÉGIONALE

Pas de phase régionale.

## **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

- ✓ **L'inscription des équipes se fera directement par les clubs à partir de l'application « ADOC ».**
- ✓ Les rencontres comportent deux simples et un double.
- ✓ Chaque équipe comprendra au moins deux joueurs de la catégorie 15/18 ans nés en 2001,2002,2003 ou 2004.
- ✓ Les simples se jouent au meilleur des 3 sets, sans no-ad et avec jeu décisif dans tous les sets.
- ✓ Le double se joue avec no-ad et jeu décisif dans les deux premiers sets, le troisième set éventuel est remplacé par un super tie-break à 10 points.
- ✓ La rencontre commencera par le simple opposant les joueurs classés n°2 puis celui opposant les joueurs n°1, elle se terminera par le double qui peut être joué par les mêmes joueurs ou des joueurs différents.
- ✓ Si l'un des joueurs de simple participe au double, un repos de 30 mn devra être respecté.
- ✓ En cas de joueurs classés, l'ordre de classement devra être respecté.
- ✓ À classement égal (compris les non-classés), la position des joueurs sera attribuée par le capitaine de l'équipe lors de la rencontre.
- ✓ Un joueur inscrit dans une équipe ne pourra jouer qu'une seule fois en équipe supérieure pour pouvoir réintégrer son équipe d'origine.
- ✓ Si une équipe est exemptée de la phase de poules, ses joueurs ne sont pas autorisés à jouer dans une autre équipe quelle que soit la catégorie pendant cette phase.
- ✓ Un joueur qui n'aurait pas été inscrit ne pourra participer à cette épreuve que si son classement est inférieur ou égal à celui du joueur qu'il remplace et sous réserve que ce joueur n'a pas joué dans un autre championnat.
- ✓ Un joueur qui participe au championnat 15/18 ans ne pourra participer à aucun autre championnat de jeunes par équipes dans d'autres catégories.
- ✓ Les rencontres sont fixées le samedi à 14H00. Toutefois, en fonction de la disponibilité des structures du club d'accueil, elles pourront être reportées au dimanche ou, en accord avec les deux clubs, avancées au mercredi. En cas de report date, bien s'assurer que l'ordre des joueurs n'est pas modifié par la sortie des nouveaux classements.
- ✓ Afin de respecter les délais, il est conseillé en cas d'intempérie d'inverser le lieu de la rencontre, si le club adverse dispose d'une structure couverte disponible.
- ✓ En aucun cas, l'indisponibilité d'un ou de plusieurs joueurs n'est un motif de report de rencontre, sauf s'il est (ou sont) sélectionné(s) par la ligue pour participer à des tournois interligues ou nationaux.
- ✓ La saisie complète de la feuille de match est obligatoire sur le site Gestion Sportive. Elle doit être effectuée par le club visité dans les 48 heures suivant le jour officiel de la rencontre. En cas de report de date, saisir sans délai la nouvelle date convenue sur la Gestion sportive pour accord du responsable de la compétition.
- ✓ Adresse du site Gestion Sportive : <http://www.gs.applipub-fft.fr/fftfr/frameset.do?dispatch=load>

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- ✓ En l'absence de dispositions particulières, les règlements sportifs FFT des rencontres Par équipes s'appliquent.

## **ANNEXE**

✓ Calendrier de sortie des classements :

- Lundi 8 OCTOBRE 2018
- Lundi 5 NOVEMBRE 2018
- Lundi 3 DECEMBRE 2018
- Lundi 7 JANVIER 2019
- Lundi 4 FEVRIER 2019
- Lundi 4 MARS 2019
- Lundi 8 AVRIL 2019
- Lundi 6 MAI 2019
- Lundi 3 JUIN 2019